



Direction Territoriale de Rouen - CAPITAINERIE
 Tel H 24 : (33) 02.52.54.54.00 – Fax (33) 02.35.52.54.02
 Canal VHF 73 - Courriel: harbourmaster@haropaport.com
<https://www.haropaports.com>

NAVIRE SANS MACHINE *
DEMANDE AUTORISATION TRAVAUX

* Cf Article R 5333-22 du Code des Transports, cinquième partie Transport et Navigation Maritimes, livre III les Ports maritimes,
 Titre III Police des Ports Maritimes, Chapitre III Règlement Général de Police.

Le Capitaine du. « »..

demande l'autorisation de faire des travaux sur son

Master of " " ..requests permission to make repairs on

appareil propulsif, qui sera inutilisable : du à Heures
 au à Heures

*the engine which will result unusable / from (date) at(hour).
 until (date).at (hour)*

Les treuils d'amarrages resteront utilisables / ne seront pas utilisables (1).
 Mooring winches will be available / will be out of use (1).

Longueur du navire / Length of vesselmètres /.meters

Port en lourd / Dead weight : tonnes / tons

Cargaison à bord (nature et quantité) / Cargo on board (type and quantity)

Poste à quai / Berth :

Autres postes prévus / Others expected berths

Le Commandant du navire / Master

.....

REPONSE HARBOURMASTER / ANSWER HARBOURMASTER

- L'autorisation est accordée,
 ☞ le navire devra doubler son amarrage, spécialement si les treuils ne sont pas utilisables.
*Authorization is given,
 ☞ vessel should double mooring, specially in case of unusable winchs*

! Si la Capitainerie exige le déplacement du navire, il devra utiliser des remorqueurs.
If harbourmaster request shifting of vessel, tugs must be used.

(1) Rayer la mention inutile / Delete useless words

Le Commandant de Port / Harbourmaster

.....